

Ville d'ORANGE – COMPTES ADMINISTRATIFS 2022



Note de présentation brève et synthétique

*Retraçant les informations financières essentielles
afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux*

En application de l'article L.2313-1 du CGCT

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
Introduction : Quelques notions de la comptabilité publique	3
I-Eléments de contexte : Economique, social, budgétaire, population	4
II-Exécution du budget 2022.....	4
1)Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement	6
A-Budget principal.....	6
B-Budgets annexes	8
C-Montant du budget consolidé (Budget Principal et Budgets Annexes : Pompes Funèbres, Crématorium, parking)	9
2)Crédits d'investissement, et le cas échéant de fonctionnement, pluriannuels	10
A-Les autorisations de programme / Crédits de paiement	10
B-Le plan pluriannuel d'investissement provisoire.....	10
3)Niveau des épargnes.....	12
III-Dette	12
1)Niveau d'endettement de la collectivité.....	12
2)Capacité de désendettement.....	12
IV-Niveau des taux d'imposition	13
V-Principaux ratios du compte administratif du budget principal 2022.....	14
VI-Effectifs de la collectivité et charges de personnel 2022	15
VII-Conclusion	17

Introduction : Quelques notions de la comptabilité publique

Chaque année, les Collectivités Territoriales doivent procéder au vote des divers documents administratifs financiers comme les Comptes de Gestion (CG), les Comptes Administratifs (CA) et les Budgets Primitifs (BP).

La comptabilité publique a établi la règle de séparation de l'ordonnateur (ici le représentant de la Collectivité, le Maire ou le Président) et du Trésorier (le comptable public) afin de garantir la séparation des pouvoirs. Ainsi le Comptable public a un regard sur la bonne imputation des écritures comptables mais pas sur l'opportunité des dépenses ou recettes.

La comptabilité publique doit répondre aux cinq principes essentiels suivants :

- L'annualité : Un budget est calqué sur une année civile soit du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.
- L'unicité : tout budget doit être retracé dans un document unique
- L'universalité : l'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses. Pas d'affectation de recettes à une dépense précise sauf rares exceptions.
- La spécialité : les crédits sont tous fléchés sur des opérations ou objets bien identifiés.
- La sincérité : Toutes les inscriptions budgétaires doivent refléter la réalité et donc l'exactitude.

Les CG sont la retranscription des écritures passées par le Trésorier. Elles doivent être en absolue concordance avec les écritures passées par la Collectivité sur chaque compte budgétaire. Ils doivent être votés au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les CA sont la retranscription des écritures passées par la collectivité. Ils doivent être en concordance avec les écritures du CG. Lors du vote des CA, le Maire quitte la séance et la Présidence afin que l'assemblée délibérante lui donne quitus de sa gestion passée. Ils doivent être votés au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les Budgets Primitifs sont l'expression des besoins de la Collectivité en matière financière. Ils doivent être équilibrés tant en recettes qu'en dépenses mais aussi à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe les recettes et dépenses courantes comme la fiscalité, les dotations de l'Etat, les redevances ainsi que les dépenses liées au fonctionnement courant d'une Collectivité (énergie, consommables, contrats, subventions aux associations etc...);

La section d'investissement regroupe les lignes budgétaires apportant une plus-value à la commune comme l'acquisition de terrains ou bâtiments, les constructions ainsi que l'achat de véhicules ou matériels pour les plus significatifs. Cela vient compléter l'inventaire de la collectivité qui est le reflet de ce qu'elle possède.

I- Eléments de contexte : Economique, social, budgétaire, population ...

L'environnement économique mondial, après des signes encourageant de reprise, semble se tasser voire régresser à cause du conflit entre la Russie et l'Ukraine qui pourrait amener l'Europe dans une situation inédite depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

La flambée des prix notamment sur l'alimentation et les énergies pèse sur le pouvoir d'achat des français et sur leur moral déjà fortement atteint suite à la crise sanitaire de la COVID19. La principale valeur refuge semble être l'immobilier, pour lequel nos concitoyens investissent massivement.

Ce contexte morose viendra très vraisemblablement contrarier nos projets d'investissement, malgré la bonne santé financière affichée par Orange et son désir de rendre la ville de plus en plus conviviale pour ces concitoyens.

Face au contexte précité, le budget 2023 sera très certainement caractérisé par une augmentation des charges à caractère général, qui inclut notamment les dépenses liées aux énergies, carburants et à l'alimentation. Afin de faire face à cette hausse, la collectivité poursuivra sa démarche d'optimisation des recettes à travers la recherche systématique de subventions quand cela est possible.

II- Exécution du budget 2022

L'exécution budgétaire 2022 se traduit par un excédent de fonctionnement de 0.56 M€ contre 4.82 M€ en 2021, ainsi qu'un déficit d'investissement de 1,18 M€ contre un excédent d'investissement de 1.12 M€ en 2021.

En reprenant les résultats cumulés des années antérieures on obtient un excédent de fonctionnement de 6.65 M€ et un excédent d'investissement de 8 M€ (après financement des restes à réaliser).

Le budget d'investissement 2022 se caractérise par une importante masse financière pour la réalisation de travaux d'investissement (12,67 M€ de dépenses d'équipement) afin d'améliorer le cadre de vie Orangeois.

Les priorités restent de maintenir les dépenses de fonctionnement au niveau d'avant crise COVID, l'optimisation des recettes et le non recours à la hausse de la fiscalité afin de préserver une politique de travaux ambitieuse tout en maintenant le pouvoir d'achat des orangeois.

L'exécution budgétaire 2022 laisse ainsi apparaître un résultat de fonctionnement positif mais en forte diminution par rapport à 2021. Cela s'explique notamment par, d'une part un contexte économique inflationniste avec une forte hausse des dépenses liées aux énergies, fluides et alimentation mais également par le maintien de services publics de qualité et d'une programmation culturelle dynamique face à des recettes de fonctionnement stagnantes.

Quant à la section d'investissement, l'exécution budgétaire 2022 laisse apparaître un déficit d'investissement qui témoigne de la forte politique d'investissement de la commune.

Les principales opérations 2022 sont les suivantes :

Libellés	Montants
Théâtre Antique	1 433 794,00 €
Déviations N7	1 266 920,00 €
Terrain G3S Les Peyrières	870 000,00 €
Aménagement cimetière Coudoulet	599 701,00 €
Aménagement parc Grenouillet	572 973,49 €
Restauration chapelle ND Nazareth	531 378,00 €
Réhabilitation Hôtel Dieu	418 629,00 €
Friche ENEDIS - rue Châteauneuf du Pape	389 120,00 €
Serveur + licences	221 034,00 €
Immeuble Charras - BR53 - 6 rue Caristie	191 400,00 €
Immeuble Leid - BR62 - 9 rue République	116 119,00 €
Tracteur Massey Ferguson	104 400,00 €
Immeuble Peyronnet	97 000,00 €
Presse numérique service Reprographie	95 443,00 €
Nacelle élévatrice sur fourgon logistique	94 920,00 €
Tracteur Massey Ferguson + broyeur	90 600,00 €
Dallage hangar services techniques	71 066,00 €
Toiture maison des Associations	71 006,00 €
Local SCI Marius - BO15 -	61 490,00 €
Mobilier de reprise Guinguette	57 484,00 €
Toit terrasse Centre loisirs Boisfeuillet	51 513,00 €

1) Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

A- Budget principal

➤ Résultats 2022 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORANGE

VILLE ORANGE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
	OU DÉFICIT	OU EXCÉDENT	OU DÉFICIT	OU EXCÉDENT	OU DÉFICIT	OU EXCÉDENT
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2022	12 954 079,90 €	11 771 811,49 €	37 823 897,64 €	38 383 187,51 €	50 777 977,54 €	50 154 999,00 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	1 182 268,41 €		/	559 289,87 €	/	559 289,87 €
RÉSULTATS REPORTÉS 2021	/	13 080 106,24 €	/	6 093 939,23 €	/	19 174 045,47 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2022		11 897 837,83 €	/	6 653 229,10 €	/	18 551 066,93 €
RESTES A RÉALISER 2022	4 247 558,20 €	348 025,85 €			4 247 558,20 €	348 025,85 €
TOTAL REPRISES + RAR	/	7 998 305,48 €	/	6 653 229,10 €	/	14 651 534,58 €
BESOIN DE FINANCEMENT (R1068)		/			/	/
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIF 2022	/	7 998 305,48 €	/	6 653 229,10 €		14 651 534,58 €

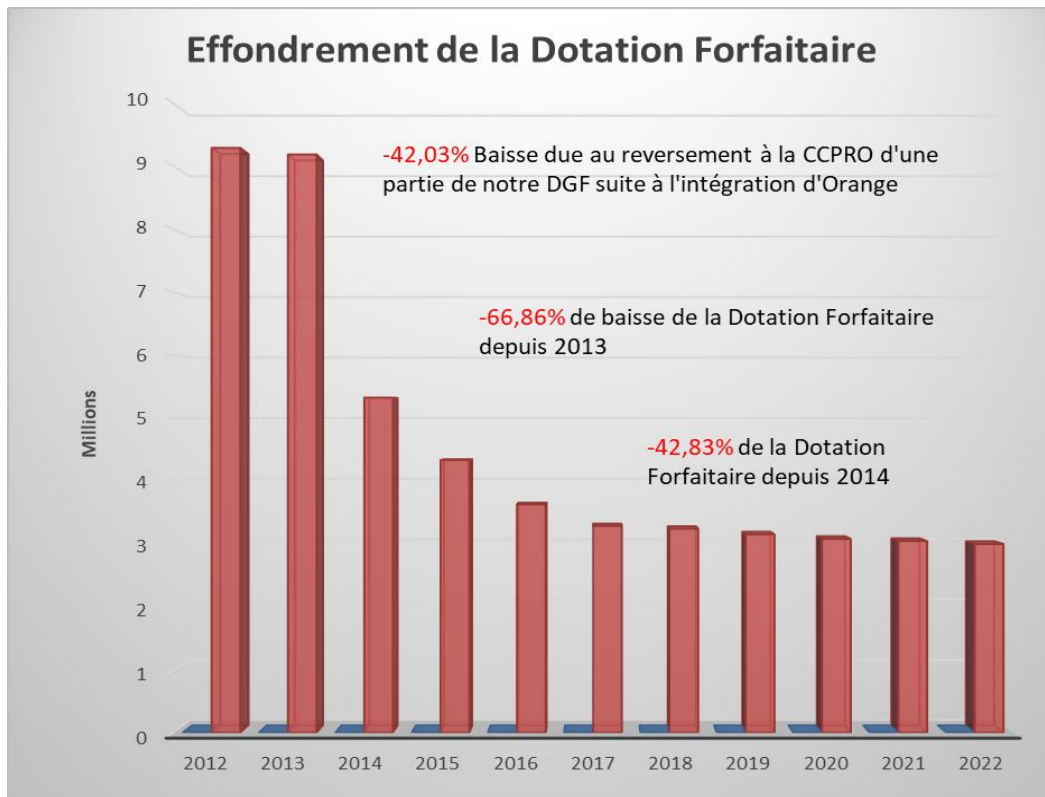
COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORANGE

VILLE ORANGE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
	OU DÉFICIT	OU EXCÉDENT	OU DÉFICIT	OU EXCÉDENT	OU DÉFICIT	OU EXCÉDENT
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2021	11 224 667,03 €	12 347 232,73 €	33 176 791,57 €	38 000 146,60 €	44 401 458,60 €	50 347 379,33 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021	/	1 122 565,70 €	/	4 823 355,03 €	/	5 945 920,73 €
RÉSULTATS REPORTÉS 2020	/	11 957 540,54 €	/	4 270 584,20 €	/	16 228 124,74 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2021		13 080 106,24 €	/	9 093 939,23 €	/	22 174 045,47 €
RESTES A RÉALISER 2021	4 263 225,97 €	1 570 000,00 €			4 263 225,97 €	1 570 000,00 €
TOTAL REPRISES + RAR	/	10 386 880,27 €	/	9 093 939,23 €	/	19 480 819,50 €
BESOIN DE FINANCEMENT (R1068)		/			/	/
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIF 2021	/	10 386 880,27 €	/	9 093 939,23 €		19 480 819,50 €

A la comparaison de ces deux tableaux, nous pouvons constater que l'excédent global cumulé a diminué de 3.62 M€ entre 2021 et 2022.

La diminution de l'excédent global s'explique par une réalisation accrue de nos investissements en faveur des orangeois.

• Les dotations 2022 de la ville d'Orange :



La dotation forfaitaire permet aux communes d'avoir des rentrées financières en provenance de l'Etat.

Malheureusement, elle sert de variable d'ajustement (contribution au remboursement de la dette de l'Etat par exemple) d'où sa baisse continue.

B- Budgets annexes

➤ Budget annexe Pompes funèbres :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES VILLE D'ORANGE

POMPES FUNEBRES	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
	OU DÉFICIT	OU EXCÉDENT	OU DÉFICIT	OU EXCÉDENT	OU DÉFICIT	OU EXCÉDENT
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2022	31 631,01 €	91 319,87 €	720 549,30 €	774 789,15 €	752 180,31 €	866 109,02 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	/	59 688,86 €	/	54 239,85 €	/	113 928,71 €
RÉSULTATS REPORTÉS 2021	/	543 373,22 €	/	544 680,81 €	/	1 088 054,03 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2022	/	603 062,08 €	/	598 920,66 €	/	1 201 982,74 €
RESTES A RÉALISER 2022	2 281,86 €	0,00 €			2 281,86 €	0,00 €
TOTAL REPRISES + RAR	/	600 780,22 €	/	598 920,66 €	/	1 199 700,88 €
BESOIN DE FINANCEMENT (R1068)		0,00 €				0,00 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIF 2022	/	600 780,22 €	/	598 920,66 €	/	1 199 700,88 €

➤ Budget annexe Crématorium :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE CREMATORIUM VILLE D'ORANGE

CRÉMATORIUM	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
	OU DÉFICIT	OU EXCÉDENT	OU DÉFICIT	OU EXCÉDENT	OU DÉFICIT	OU EXCÉDENT
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2022	127 134,52 €	245 793,95 €	785 539,77 €	838 549,66 €	912 674,29 €	1 084 343,61 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	/	118 659,43 €	/	53 009,89 €	/	171 669,32 €
RÉSULTATS REPORTÉS 2021	/	794 544,16 €	/	816 410,70 €	/	1 610 954,86 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2022	/	913 203,59 €	/	869 420,59 €	/	1 782 624,18 €
RESTES A RÉALISER 2022	18 332,46 €	0,00 €			18 332,46 €	0,00 €
TOTAL REPRISES + RAR	/	894 871,13 €	/	869 420,59 €	/	1 764 291,72 €
BESOIN DE FINANCEMENT (R1068)		0,00 €				0,00 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIF 2022	/	894 871,13 €	/	869 420,59 €	/	1 764 291,72 €

➤ Budget annexe Parking :

COMpte ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE PARKING VILLE D'ORANGE

PARKING	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2022			32 606,52 €	67 145,38 €	32 606,52 €	67 145,38 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022			/	34 538,86 €	/	/
RÉSULTATS REPORTÉS 2021			/	92 403,82 €	/	92 403,82 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2022			/	126 942,68 €	/	126 942,68 €
RESTES A RÉALISER 2022						
TOTAL REPRISES + RAR			/	126 942,68 €	/	126 942,68 €
BESON DE FINANCEMENT (R1068)						
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIF 2022			/	126 942,68 €	/	126 942,68 €

C- Montant du budget consolidé (Budget Principal et Budgets Annexes : Pompes Funèbres, Crématorium, parking)

CA 2022

SECTION	Crédits ouverts	Réalisation 2022	Restes à réaliser au 31/12
Investissement			
Dépenses	32 719 900,74 €	13 112 845,43 €	4 268 172,52 €
Recettes	32 719 900,74 €	26 526 948,93 €	348 025,85 €
Fonctionnement			
Dépenses	45 741 040,23 €	39 362 593,32 €	0,00 €
Recettes	45 741 040,23 €	47 611 106,26 €	0,00 €
Total général			
Dépenses	78 460 940,97 €	52 475 438,75 €	4 268 172,52 €
Recettes	78 460 940,97 €	74 138 055,19 €	348 025,85 €

2) Crédits d'investissement, et le cas échéant de fonctionnement, pluriannuels

Nous pouvons distinguer les investissements pluriannuels en cours d'exécution (AP/CP) et ceux en prévision (plan pluriannuel d'investissement (PPI)).

A- Les autorisations de programme / Crédits de paiement

Le tableau ci-dessous présente les Autorisations de Programme (AP) et les Crédits de Paiement (CP).

Elles concernent des opérations d'investissement commencées ou en passe de l'être dont le montant total dépasse 500 000 € et dont la réalisation est d'au moins 2 ans.

Suivi des AP/CP 2022/2023						
Dénomination de l'AP/CP	Durée prévisible	Sens	Montant AP voté	Réalisé au 31/12/2022	Budgétisé 2023	Reliquat
Consolidation du théâtre antique	9 ans	Dépenses	7 841 000 €	6 105 146 €	742 162 €	993 692 €
		Recettes	2 936 444 €	2 695 848 €	240 596 €	-0 €
Mise en sécurité et en valeur de la colline Saint-Eutrope	10 ans	Dépenses	10 543 000 €	564 846 €	844 638 €	9 133 516 €
		Recettes	3 336 292 €	173 429 €	722 826 €	2 440 037 €
Création parcours patrimonial et musées	10 ans	Dépenses	11 268 000 €	426 197 €	3 951 071 €	6 890 732 €
		Recettes	2 191 200 €	4 785 €	0 €	2 186 415 €
Déviations routière Orange	4 ans	Dépenses	7 500 000 €	1 600 320 €	733 480 €	5 166 200 €
Réhabilitation hall des expositions	4 ans	Dépenses	2 660 000 €	0 €	70 000 €	2 590 000 €
Construction d'un groupe scolaire au Coudoulet	3 ans	Dépenses	7 728 000 €	211 486 €	2 339 036 €	5 177 478 €
Construction d'un poste de police	3 ans	Dépenses	4 000 000 €	22 968 €	278 558 €	3 698 474 €
		Recettes	600 000 €	0 €	0 €	600 000 €
Total Dépenses			51 540 000 €	8 930 962 €	8 958 945 €	33 650 093 €
Total Recettes			9 063 936 €	2 874 063 €	963 422 €	5 226 452 €

B- Le plan pluriannuel d'investissement provisoire

Le tableau ci-après indique les projets sur lesquels la commune travaille au titre du PPI.

C'est le reflet des opérations d'investissement à venir qu'elles soient commencées ou pas.

Ces opérations peuvent encore évoluer voire être supprimées afin de répondre aux évolutions de notre Commune.



Plan Pluriannuel d'investissement ville d'ORANGE

DEP/REC	Montant	Mandaté 2022	Mandaté total	Reste au 31/12/2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	emprunts	auto-financement
D	7 841 000 €	1 453 330 €	6 105 146 €	1 735 854 €	742 162 €	695 034 €	298 658 €					0 €	4 904 556 €
R	2 936 444 €	773 007 €	2 695 848 €	240 596 €	240 596 €	0 €	0 €						
D	10 543 000 €	0 €	564 846 €	9 978 154 €	844 638 €	1 800 000 €	1 800 000 €	2 250 000 €	1 800 000 €	1 483 516 €	0 €	0 €	7 206 708 €
R	3 336 292 €	0 €	173 429 €	3 162 863 €	722 826 €	528 809 €	479 865 €	1 000 960 €	219 445 €	145 212 €	65 747 €		
D	11 268 000 €	418 627 €	426 197 €	10 841 803 €	3 951 071 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	890 732 €	0 €		0 €	9 076 800 €
R	2 191 200 €	0 €	4 785 €	2 186 415 €	0 €	624 000 €	412 000 €	432 000 €	424 000 €	294 415 €			
D	7 500 000 €	1 266 920 €	1 600 320 €	5 899 880 €	733 480 €	2 749 800 €	2 249 700 €	166 700 €				7 500 000 €	0 €
R	7 500 000 €	0 €	0 €	7 500 000 €	7 500 000 €	0 €	0 €	0 €					
D	2 660 000 €	0 €	0 €	2 660 000 €	70 000 €	1 640 000 €	950 000 €					0 €	2 660 000 €
D	7 728 000 €	211 486 €	211 486 €	7 516 514 €	2 339 036 €	5 141 587 €	35 891 €					0 €	7 728 000 €
D	4 000 000 €	22 968 €	22 968 €	3 977 032 €	278 558 €	2 098 000 €	1 600 474 €					0 €	
R	600 000 €	0 €	0 €	600 000 €	0 €	300 000 €	300 000 €					0 €	3 400 000 €
D	2 899 633 €	899 259 €	2 156 656 €	742 977 €	216 080 €	526 897 €						0 €	2 899 633 €
D	540 000 €	0 €	0 €	540 000 €	540 000 €							0 €	540 000 €
D	500 000 €	0 €	0 €	500 000 €	500 000 €							0 €	500 000 €
D	1 080 000 €	0 €	0 €	1 080 000 €	450 000 €	450 000 €	180 000 €					0 €	1 080 000 €
D	51 540 000 €	3 373 332 €	8 930 962 €	42 609 038 €	8 958 945 €	16 124 421 €	8 934 723 €	4 416 700 €	2 690 732 €	1 483 516 €	0 €	7 500 000 €	34 976 244 €
R	9 063 936 €	773 007 €	2 874 062 €	6 189 874 €	963 422 €	1 452 809 €	1 191 865 €	1 432 960 €	643 445 €	439 627 €	65 747 €	0 €	0 €

3) Niveau des épargnes

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Epargne Brute	2 416 276 €	4 676 812 €	6 229 169 €	7 068 218 €	3 723 964 €

Les épargnes sont calculées sans les dépenses et recettes exceptionnelles

Sans dette, les trois épargnes Orangeoises sont identiques ce qui reste rare dans les collectivités.

Définition des Epargnes :

Epargne brute : Recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement. On la nomme aussi « autofinancement brut » et sert à financer en priorité au remboursement de la dette et aux dépenses d'équipement.

Epargne de Gestion : Epargne brute plus intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée hors frais financiers.

Epargne nette : Epargne de gestion moins annuité du capital de la dette ou Epargne brute moins remboursement de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement du remboursement de dette.

III- Dette

1) Niveau d'endettement de la collectivité

Orange reste l'une des seules communes françaises sans emprunt signe d'une bonne gestion. Le dernier emprunt a été remboursé en 2016. Au vu des investissements majeurs à venir, il restera possible de recourir à l'emprunt à condition d'avoir considérablement réduit notre excédent ou pour des projets vraiment ciblés comme la déviation d'Orange par exemple.

Bien évidemment, la Municipalité, soucieuse de ne pas lever inutilement l'impôt, veillera à rester dans un niveau de dette acceptable et adapté à ses besoins.

2) Capacité de désendettement

Sans emprunt, la ville d'Orange n'est pas concernée par la capacité de désendettement qui se calcule comme suit : Encours de la dette / Epargne brute

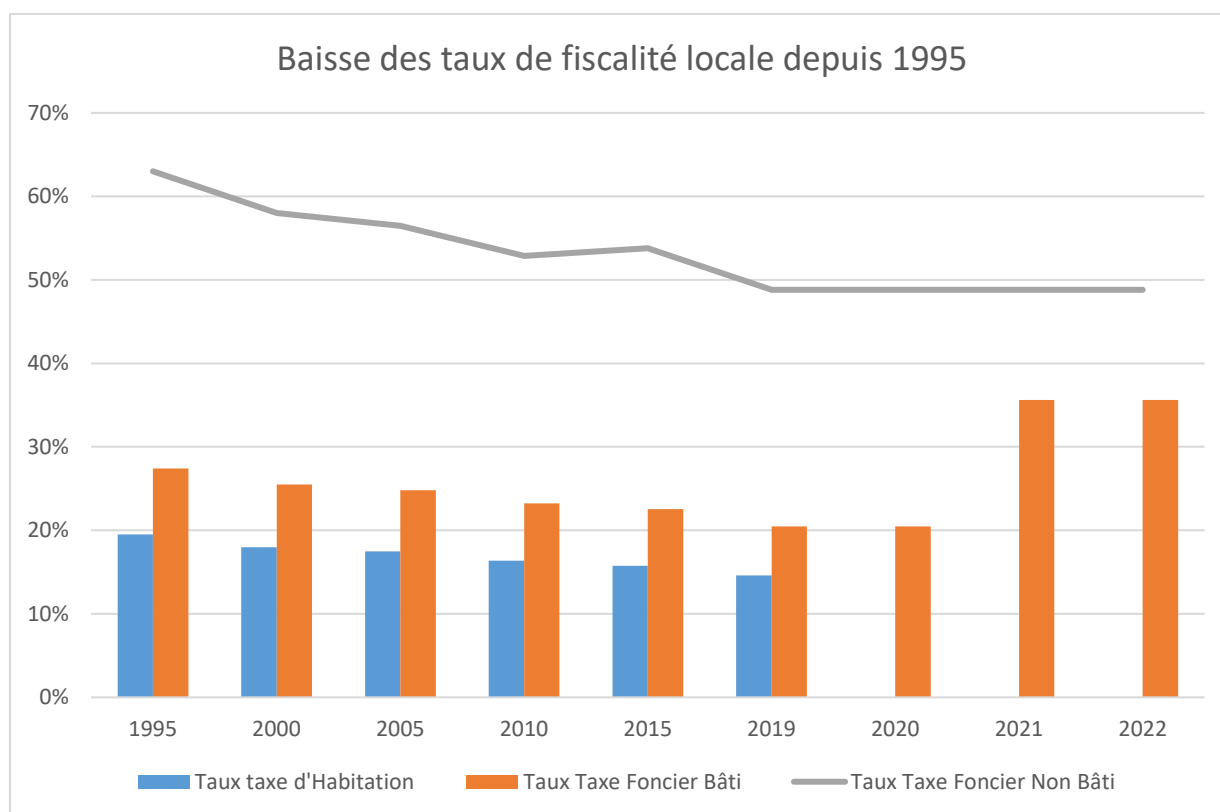
L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Une collectivité doit faire attention lorsqu'elle atteint 8 années pour son désendettement sans dépasser 12 années.

Rétrospective sur la capacité de désendettement

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Capital restant dû	7 384	3 413	2 503	1 788	1 162	730	128
Dette par habitant en € au 1/01/N	250	116	84	59	39	25	4
Moyenne nationale de la state (*)	1 078	1 078	1 078	1 118	1 063	1 100	1 109
Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital restant dû	0	0	0	0	0	0	0
Dette par habitant en € au 1/01/N	0	0	0	0	0	0	0
Moyenne nationale de la state (*)	1 095	1 063	1 036	1 032	1 011	1 011	1 011

IV- Niveau des taux d'imposition



Comme l'illustre le graphique ci-dessus, les taux de fiscalité ont fortement chuté depuis 20 ans (environ de 20%) ce qui représente environ 11 M€ non prélevés sur les contribuables Orangeois.

L'augmentation du taux de Taxe Foncière sur le Bâti entre 2020 et 2021 provient de la compensation de la réforme de la taxe d'habitation. En effet, afin de compenser la perte des recettes liées à la Taxe d'Habitation, l'Etat a décidé de reverser aux communes le taux de foncier bâti qui était alloué aux départements. Cette opération reste neutre pour les contribuables puisque s'agissant juste d'un changement de bénéficiaire et pas de montant.

Définition de la base : Il s'agit de la valeur locative de toutes les habitations de notre commune auquel la commune applique un taux sous forme de pourcentage afin d'obtenir une recette qui servira à financer l'amélioration de la vie des Orangeois.

V- Principaux ratios du compte administratif du budget principal 2022

Les ratios du CA 2022 population au 31/12/2022 de 29 437 hab	Valeur	Moyennes nationales de la strate
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 129 €	1 212 €
2 - Produit des impositions directes / population	540 €	670 €
3 - Recettes réelles de fonctionnement / population	1 255 €	1 405 €
4 - Dépenses d'équipement brut / population	430 €	301 €
5 - Encours de la dette / population	0 €	1 018 €
6 - DGF / population	158 €	202 €
7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement *	52,87%	62,40%
9 - Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement = Marge d'autofinancement	89,92%	93,40%
10 - Dépenses brutes d'équipement / RRF = taux d'équipement	34,29%	21,40%
11 - Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	0,00%	72,40%

Les ratios de la strate sont les derniers connus soit ceux de 2021 (source : collectivitslocales.gouv.fr)

* les montant des dépenses de personnels est réduit des mises à disposition CCPRO et des remboursement des frais de personnels des budgets annexes qui sont remboursés sur une autre nature

Quelques explications sur les ratios

Si l'on compare les ratios dans leur globalité, on peut remarquer qu'avec moins de recettes que les communes de même strate, la ville d'Orange arrive à investir plus que les autres. Dans chaque rubrique Orange fait mieux que les autres ! Une explication plus précise, par ratio, vous est présentée ci-après :

Ratio 1 : Orange dépense moins de fonctionnement que les autres communes, preuve de sa politique de gestion rigoureuse (- 83 €/hab).

Ratio 2 : Les impôts prélevés et gérés par Orange (taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) sont moins importants qu'ailleurs (- 130 €/hab).

Ratio 3 : Les recettes réelles de fonctionnement sont inférieures de 150 € preuve d'une fiscalité basse mais aussi d'un niveau de dotation, de l'Etat, en retrait par rapport aux autres communes.

Ratio 4 : Avec moins de recettes, Orange investit plus (+ 129 €/hab).

Ratio 5 : Sans dette, Orange reste la référence sur ce ratio. Là où les autres communes affichent un endettement de 1 018 € par habitant, Orange maintien un niveau de dette à zéro.

Ratio 6 : Preuve du peu d'aide de l'Etat, ce ratio montre la Dotation Globale de Fonctionnement versée, mais inférieure de 44 €/hab soit environ un quart en moins.

Ratio 7 : Autre bon point, celui du poids représenté par le personnel dans les dépenses de fonctionnement. A Orange la masse salariale représente 52.87 % contre 62,40 % dans les autres communes soit 9.53 points d'économie.

Ratio 9 : Ce ratio compare le poids des dépenses réelles de fonctionnement augmentées du capital de la dette (qui se trouve en investissement) à celui des recettes réelles. Là encore Orange est inférieure aux autres communes de 3.48 points.

Ratio 10 : Il s'agit de comparer, ici, le poids des dépenses purement d'investissement (études, achat terrains, immeubles, travaux, matériels...) sur les recettes réelles de fonctionnement (qui sont la quasi majorité des recettes d'une commune). Notre ville dépense pratiquement un quart de plus que les autres communes (+ 12.89 points).

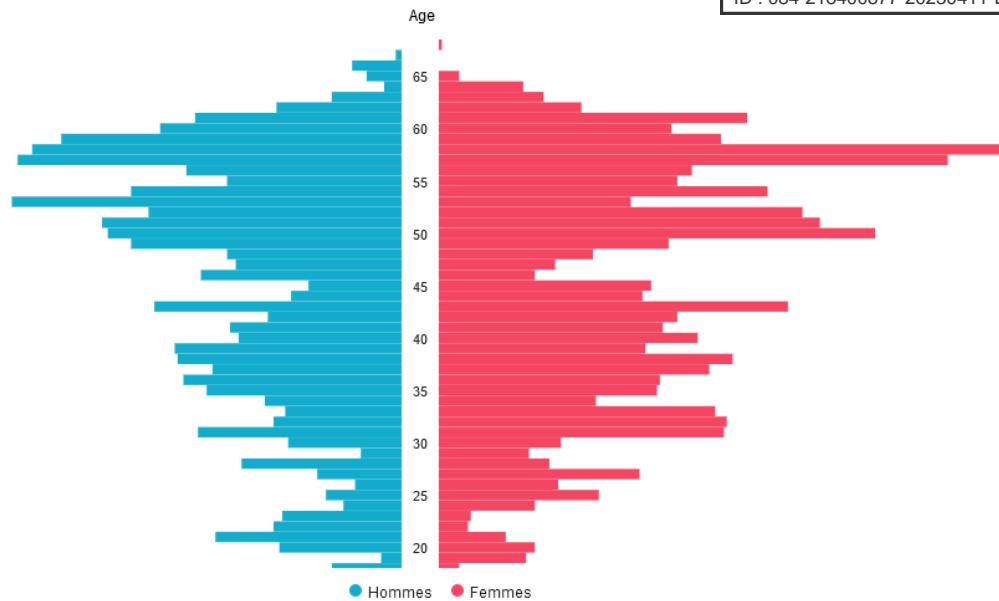
Ratio 11 : Ce ratio compare l'encours total de la dette (tout le capital restant à rembourser) aux recettes réelles de fonctionnement. Là où les communes de même strate devraient prendre 72,40 % de leurs recettes pour rembourser leur dette, Orange dispose de 100% de ses recettes.

VI- Effectifs de la collectivité et charges de personnel 2022

- Effectifs pourvus de la collectivité au 31/12/2022 :

	EFFECTIFS POURVUS			
	A	B	C	TOTAL
Au 31/12/2020	17	64	383	464
Au 31/12/2021	15	66	386	467
Au 31/12/2022	18	77	410	505
Evolution 2021/2022	+ 8.14 %			

Les effectifs et les dépenses en personnel sont en légère augmentation entre 2021 et 2022. L'augmentation des charges de personnel sont notamment liées aux évolutions expliquées précédemment.

Pyramide des âges :

La pyramide démontre que la population est vieillissante avec un âge moyen au sein de la collectivité de 46 ans.

155 agents ont 55 ans et plus, soit 30% des effectifs.

- Charges de personnel en 2022 :

Les dépenses de personnel 2022 ont connu une évolution entre 2021 et 2022. Elle s'explique notamment par :

- Le relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique au 01/01/2022 et au 01/05/2022
- La majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation au 01/07/2022
- L'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat
- Le doublement de la cotisation au fonds national de compensation du supplément familial

Calcul du coût net des charges de personnel et frais assimilés du budget principal 2022	2022
Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)	19 450 076,40 €
Montant de la refacturation à d'autres collectivités (Mise à disposition)	1 205 204,67 €
Montant de la refacturation aux budgets annexes	673 937,82 €
Coût net des charges de personnel et frais assimilés du budget principal 2022	17 570 933,91 €

L'année 2022 est marquée par une reprise des activités économiques et donc de nos dépenses. Malgré la crise économique et sanitaire de la COVID19, notre commune affiche de bons résultats qu'il conviendra de maintenir voire d'accroître dès 2023.

L'exécution budgétaire de l'année 2023 sera très certainement encore contrariée par le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui auront des effets sur les économies de tous les pays. Malgré tout, Orange devrait pouvoir réaliser un bon investissement et avancer dans la réalisation de ses projets inscrits au PPI.

Les recommandations préconisées pour le budget 2023 sont les suivantes :

- Une diminution des charges à caractère général ;
- La poursuite de la stabilisation des charges de personnel ;
- La recherche et l'optimisation des recettes en y associant étroitement les services qui savent parfois où aller chercher de nouvelles recettes ;
- Une réflexion sur le coût des services à la population et leur financement ;
- La poursuite de la mutualisation des services ressources avec le Pays d'Orange en Provence.